

Image not found or type unknown



Liquidation juridique et mandataire

Par **Maxent**, le **26/04/2008** à **17:35**

Bonjour,
Nous avons fait appel à une entreprise pour la pose d'une micro-station d'assainissement. Hélas, peu après notre acompte envoyé (2658 euros), la société est passée en liquidation judiciaire. Le mandataire nous a fourni le nom de la compagnie d'assurance qui nous répond qu'il s'agit d'un problème purement contractuel. Puis-je connaître auprès du mandataire les garanties du contrat passées entre l'entreprise et son assurance. Doit-elle prendre en charge cet acompte ou alors sommes nous allés au bout des procédures et avons définitivement perdu ce que l'on versé.
Merci d'avance pour la réponse.